



CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Votation du 15 mai 2011

Pour la première fois, tout le canton de Genève pourra voter en ligne !

Pour la première fois en Suisse, tout un canton aura accès au vote en ligne lors d'un scrutin officiel. Les 243'190 électrices et électeurs genevois peuvent en effet exercer dès aujourd'hui leurs droits civiques par internet, dans le cadre du scrutin du 15 mai. En outre, les 3098 Suisses de l'étranger immatriculés dans cinq des 383 communes du canton de Berne, dont la capitale fédérale, peuvent aussi voter sur la plateforme genevoise de vote électronique. Il s'agit du premier scrutin officiel en ligne à Berne et du 19e à Genève depuis le lancement du projet en 2003.

L'ensemble des 243'190 citoyennes et citoyens des 45 communes du canton pourront, s'ils le veulent, voter par internet lors du scrutin du 15 mai. Il en va de même pour les 4095 étrangers jouissant du droit de vote dans la commune de Meyrin, dans laquelle un référendum municipal contre le taux d'imposition sera soumis au peuple. Jamais à ce jour un canton dans son entier n'avait eu accès au vote électronique, en sus du vote postal et du vote à l'urne. Genève, pionnier du vote en ligne, pose un nouveau jalon dans le développement de cette troisième manière de s'exprimer.

Cette situation tient au fait que la Confédération a renoncé à convoquer une votation en mai de cette année. Dès lors, seul le droit cantonal est applicable. A la suite du vote populaire favorable de février 2009, Genève dispose d'une base légale qui permet d'étendre le vote en ligne à tout le canton.

Des efforts particuliers ont été consentis afin d'améliorer le confort des utilisateurs de l'application de vote électronique, tout en maintenant son haut degré de sécurité. En plus des versions existantes des navigateurs, l'application genevoise est désormais compatible avec les nouveaux navigateurs Firefox 4, Internet Explorer 9, Opera 11 et Google Chrome 11. Les utilisateurs d'ordinateurs Apple ne sont plus limités au navigateur Safari, mais peuvent également utiliser Firefox, Google Chrome et Opéra.

En outre, l'application a été reconfigurée afin de permettre aux utilisateurs de voter quelle que soit leur configuration réseau et en particulier depuis des réseaux d'entreprise ou d'accès restreint. De ce fait, les citoyens qui ont souscrit des offres de sécurité auprès de leur fournisseur d'accès internet pourront voter en ligne sans entraves.

« Voilà longtemps que nous attendions la possibilité d'offrir le vote en ligne à tous et à toutes, selon le désir même des Genevoises et des Genevois, a rappelé Madame Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat ; je salue donc cette première qui marque une avancée du vote en ligne en Suisse. »

Le scrutin électronique prendra fin samedi 14 mai à midi. Les personnes qui, à cette date, n'auront voté ni par internet ni par correspondance pourront encore se rendre dans l'un des 67 locaux de vote du canton le dimanche 15 mai, de dix heures à midi.

Largement soutenu par les électrices et les électeurs en février 2009, le vote par internet repose à Genève sur un système composé à 80% de logiciels open source. Il est entièrement propriété de l'Etat. La maintenance corrective et évolutive est assurée par le Centre des technologies de l'information (CTI), de même que le support aux utilisateurs.

